

Délibération du
Pierrefeu-du-Var
Conseil Municipal

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Var

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le 16/09/2022

ID : 083-218300911-20220913-DEL_14_09_2022-DE



COMMUNE DE
PIERREFEU-DU-VAR
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 13 SEPTEMBRE
2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Présents :	25
Pouvoirs :	4
Absent :	0

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 septembre 2022, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville - Pierrefeu du var

Date de convocation : 07 septembre 2022

Étaient présents : Patrick MARTINELLI, Jean-Bernard KISTON, Priscilla BRACCO, Marc BENINTENDI, Véronique LORIOT, Jean-Luc ROVERE, Josette BLANC, Jean-Pierre AUDA, Sylvie MATTEI, Gilberte CHORDA, Françoise DEGOUEY, Claude CALVIN, Alexandre MOGNO, Maryse PIZZORNO, Michel HAINIGUE, Martine MARCEL, Dominique RAVIGNEAUX, Stéphanie GOZZOLI, Stéphanie BOURGES, Peter PARDIGON, Emily MAZZOLENI, Quentin VERBRUGGHE, Alain PRADIER, Marc BIGARE, Nadine FANTINO

Excusé(s) ayant donné procuration :
Gérard GHARBI A Martine MARCEL
Christian BACCINO A Marc BENINTENDI
Lionel POLESKA A Quentin VERBRUGGHE
Virginie BAFFARD A Alain PRADIER

Secrétaire de séance : Monsieur AUDA Jean-Pierre est désigné en qualité de secrétaire de séance.

DEL-14-09-2022 - Marché de travaux d'aménagement des espaces publics du centre-ville de Pierrefeu-du-Var / Signature du marché

VU le code général des collectivités territoriales (notamment L.1411-5, L 1411-6, D 1411-3, D1411-4 et D 1411-5)

VU le code de la commande publique,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a lancé un marché pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre-ville, au niveau du parking du Dixmude, de square Plessis de Grenadan et de la Place Jean Jaures.

Les principaux aménagements prévus dans ce marché sont :

- Travaux de terrassements
- Travaux de réseaux humides
- Travaux de réseau d'éclairage
- Travaux de maçonnerie
- Travaux de revêtements de sols
- Travaux de serrurerie

1

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5 rue Racine - B.P.40510 - 83041 Toulon Cedex 9, à compter de sa publication ou notification. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

- Fourniture de mobilier urbain
- Travaux d'espace vert

Le marché a été publié le 28 juin 2022 au BOAMP et au MONITEUR. La date de remise des offres était fixée au 29 juillet 2022 à 12h00. Une seule entreprise a répondu dans les délais impartis.

L'analyse a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir : Valeur technique :60% et Prix 40%.

CONSIDERANT qu'une seule offre a été reçue.

CONSIDERANT que l'offre de l'entreprise URBAVAR est satisfaisante pour un montant HT de 792 893,06 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité et décide :

D'APPROUVER l'offre de l'entreprise URBAVAR pour un montant de 792 893.06 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché n° 2022/12 ainsi que tous les autres documents s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget Ville, opération n°942.

*Certifié exécutoire par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Compte tenu de la Réception
En Préfecture le
Et affiché le*

